

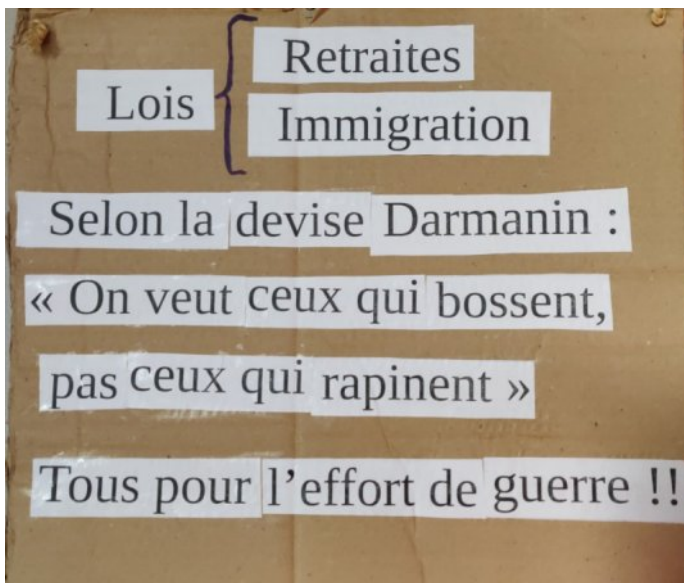
ÉPISODE CÉVENOL 32

Mars 2023

Un courant d'air et de rivière

**« On veut ceux qui bossent,
pas ceux qui rapinent »**

(dixit Gérard Darmanin)



A l'ombre des débats autour des retraites un projet de loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » (1) a été présenté en conseil des ministres le 1er février. En trente ans plus de vingt textes sur l'asile et l'immigration ont été promulgués, le dernier en 2018, réduisant à chaque fois un peu plus les droits des migrants et réfugiés. Ces catégories sont les premières à faire les frais d'une politique néolibérale de plus en plus ouvertement raciste mais, dans le fond, une même logique sous-tend toutes les dernières attaques du gouvernement contre les acquis sociaux (retraite, assurance chômage, logement, santé, école, asile etc.). G. Darmanin a su synthétiser cette orientation par une formule des plus infâmes visant ces personnes exilées : « On veut ceux qui bossent, pas ceux qui rapinent ». Et justement du travail, il y en a. Dans tous ces secteurs aux salaires de misère, aux conditions de travail pénibles, et à la durée du travail exténuante qui produisent les morts que le gouvernement ne veut pas voir. La nouvelle loi propose généreusement la possibilité d'embaucher des étrangers mais... sous conditions...

Régularisations dans des secteurs de « haute exploitation »

Le volet concernant l'embauche connaîtra certainement un durcissement à l'issue d'un deal autour de la réforme des retraites pour laquelle Macron cherche encore le sou-

tien de la droite. Le sujet de « discorde » porte sur les régularisations de sans-papiers travaillant dans un « métier en tension » que la droite redoute massives. Mais G. Darmanin rassure : « Cette crainte est infondée », et il explique que « pour bénéficier de ce titre, il faut trois ans de vie sur le territoire national (...). Il a une validité de seulement un an, qui n'ouvre pas de droit au regroupement familial » (2). S'ajoute à cela qu'il faut également être salarié depuis au moins huit mois. « Cette régularisation ne serait pas valable si le métier en tension était exercé avec un titre de séjour étudiant, saisonnier ou demandeur d'asile. Telle que formulée, cette mesure ne concernerait en réalité qu'un très petit nombre de personnes » (3). En fait, il s'agit de métiers dans lesquels travaillent déjà les sans-papiers et pour lesquels la situation ne s'améliorera pas si le titre délivré n'est pas « de plein droit », c'est-à-dire n'est pas soumis au pouvoir discrétionnaire du préfet. Cela signifie qu'il faudrait « des critères de régularisation établis et que si ces critères ne sont pas appliqués, on peut se retourner en justice contre la préfecture » (4). Pour le moment les modalités d'embauche restent vagues. Voilà pour le côté « accueillant » de la loi. Passons à ses aspects moins bienveillants.

Étranger = Ennemi intérieur ?

Comme le met en évidence Patrick Henriot, membre du Syndicat de la Magistrature, « l'un des axiomes de la politique migratoire de la France » est la référence à la notion d'« ordre public » (5). Force est de constater que Darmanin, s'il n'en est pas le concepteur, en fait un usage obsessionnel. Concevoir les « étrangers » par ce prisme mène à des raccourcis amalgamant immigration et délinquance ce que Cnews assène quotidiennement à ses téléspectateurs. Or cette stigmatisation ne touche pas seulement les demandeurs d'asile et les sans-papiers mais tous les segments de la migration : Tout étranger, du fait de son statut précaire d'étranger, peut potentiellement être considéré par les autorités comme un « ennemi intérieur » qui constitue une menace pour l'ordre public.

Un des cas emblématiques de cette conception est celui de l'imam Hassan Iquioussen, né en France, âgé de 58 ans, de nationalité marocaine, pour lequel Darmanin a signé en juillet 2022 un arrêté ministériel d'expulsion (AME) vers le Maroc en application de la « loi séparatisme ». Le tribunal administratif saisi par le concerné a déploré l'absence d'éléments probants et suspendu l'arrêté. Le Conseil d'État annule l'ordonnance administrative suspendant l'AME. En fuite en Belgique, il finira par être expulsé vers le Maroc. Cette décision largement critiquée, montre les dérives d'un appareil administratif et

judiciaire qui ne respecte plus le droit (6). Le ministre de l'Intérieur aimerait aller encore plus loin et pouvoir déchoir de leur nationalité française les binationaux considérés comme une menace afin de pouvoir les expulser.

Entre temps, il a prévu la réintroduction d'une mesure de la « loi séparatisme » censurée en 2021 par le Conseil constitutionnel, permettant de « rendre possible le refus, le retrait ou le non renouvellement de certains titres de séjour » notamment une carte de résident d'une durée de dix ans ou la carte pluriannuelle en cas de non-respect des « principes de la République », dont l'égalité femmes-hommes et la liberté d'orientation sexuelle ou encore des symboles de la République (7).

Objectif : enfermer et expulser

Le nouveau projet de loi porte en lui une forte charge de dissuasion tant les obstacles et les difficultés d'entrée sur le territoire français sont multipliés et les garanties de protection altérées. Il promet une intensification des contrôles aux frontières, un durcissement des conditions d'octroi de titres de séjour et une réduction des recours possibles. Darmanin ne cache pas vouloir faire du chiffre et promet d'« expulser encore plus d'étrangers délinquants sans leur trouver d'excuses juridiques » (8). Ils pourront après leur peine de prison être refoulés plus facilement s'ils ont commis des « infractions graves » ou fait l'objet d'une condamnation pour des crimes ou délits punis de cinq ans ou plus d'emprisonnement. Il s'agit ni plus ni moins de renforcer la « double peine » en abrogeant certaines protections qui empêchaient l'expulsion, par exemple, d'une personne arrivée en France avant l'âge de treize ans ou résidant en France depuis au moins vingt ans.

Un autre volet essentiel prévoit une « réforme structurelle du système d'asile ». Il s'agit de décentraliser les procédures d'asile avec l'ouverture sur l'ensemble du territoire français de pôles territoriaux dénommés « France asile ». C'est à ce niveau que seront regroupées les demandes, effectués les entretiens et prises les décisions par un agent de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). La crainte justifiée des ONG de défense des droits humains est que la procédure pourrait être placée sous l'autorité des préfets. « Son indépendance concernant l'instruction des demandes d'asile, garantie par la loi, serait ainsi remise en cause » (9). S'ajoute à cela que la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), chargée d'étudier les recours des demandeurs d'asile statuera désormais par décision d'un juge unique alors qu'ils sont à ce jour trois parmi lesquels une personne qualifiée nommée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il faut craindre un traitement administratif au rabais des demandes d'asile

dont l'objectif est prioritairement l'expulsion, d'autant plus qu'il serait envisagé la remise d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire) après le rejet de la première demande sans respecter le droit de recours.

La mesure phare du projet de loi est la délivrance des OQTF que Darmanin voudrait accélérer et faciliter en supprimant des recours. Il annonce : « Nous allons désormais inscrire toutes les OQTF au fichier des personnes recherchées, le FPR. Il ne s'agit pas de rétablir le délit de séjour irrégulier mais de pouvoir constater que

la personne repart (...) et ainsi de compter tous les départs d'étrangers » (10). Les personnes frappées d'une OQTF se verront refuser un visa si celle-ci n'a pas été exécutée dans les délais de départ volontaire. N'est-ce pas une forme de rétablissement du délit de séjour irrégulier ?

Harkis d'hier et d'aujourd'hui...

On se souvient du traitement réservé aux harkis, ces supplétifs de l'armée française, une fois celle-ci évacuée d'Algérie. Les harkis rapatriés ont été parqués dans des camps qui pour certains avaient servi auparavant à l'internement de réfugiés espagnols républicains, juifs, tziganes et prisonniers de guerre allemands. On peut imaginer leurs conditions de vie déplorables. Or aujourd'hui une autre catégorie de « harkis » est apparue : les supplétifs civils et militaires afghans abandonnés par les armées occidentales après leur retrait. Cette fois-ci, ils ne sont même pas parqués dans des camps mais abandonnés à la rue qu'ils soient demandeurs d'asile ou déboutés.

A Paris, sous le métro aérien entre les stations Barbès et Stalingrad, des centaines d'entre eux bravent le froid, la saleté et le bruit en attendant leur mise à l'abri par les autorités. Celles-ci ne leur offrent aucune solution pérenne. Les hébergements ne sont que de courte durée et ils se retrouvent à nouveau au même endroit en quête de solidarité et d'entraide mais également à la merci des harcèlements des policiers et des gendarmes. Quotidiennement ces derniers viennent les déloger, leur arrachent tentes et duvets et les chassent sans ménagement. Pourtant, à la porte de la Villette le Paris Event Center qui accueillait des réfugiés ukrainiens « a fermé ses portes en décembre, faute de personnes à secourir ». L'association Médecins du monde (MDM) qui s'est adressée au Conseil d'État pour exiger la mise à disposition du lieu pour d'autres réfugiés a été déboutée de sa demande. Pour Paul Alauzy, employé de MDM, « l'État assume devant les tribunaux de traiter les Ukrainiens différemment des autres nationalités » (11).

Les réfugiés afghans, réduits objectivement à la condition d'infrahumains ne peuvent espérer « rapiner » alors imaginer qu'ils pourraient « bosser » relève de l'utopie... [Tissa] (Notes à consulter sur le blog)



Et au milieu coulait une rivière...

L'eau est un bien précieux. Si précieux même, qu'il est, avec le soleil et la terre, à la base de toute forme de vie. Pourtant, son équilibre est menacé. Le dérèglement climatique, d'une part, annonce un bouleversement inquiétant de la répartition des quantités d'eau disponibles pour le vivant et les écosystèmes, notamment avec l'élévation des températures et la fréquence accrue des périodes de sécheresse. D'autre part, les besoins insensés exigés au nom d'un développement industriel sans limite préfigurent une raréfaction et un accroissement des inégalités dans l'accès des populations à l'eau.

Le dérèglement climatique, des effets inquiétants sur l'eau

Le constat est édifiant : la température moyenne sur la planète a déjà augmenté de 1,09° C par rapport à l'époque préindustrielle (1850-1900) (1). Le dérèglement climatique affecte aujourd'hui toutes les régions habitées de la planète, et la moitié de l'humanité souffre d'un manque d'eau au moins un mois chaque année. Les conséquences sur son cycle naturel sont multiples. En premier lieu, elles concernent la variabilité des précipitations ainsi que les épisodes météorologiques et climatiques extrêmes (sécheresses, canicules, inondations...). De plus en plus fréquents et déjà largement ressentis, ces phénomènes vont s'amplifier dans le futur proche. Si la masse d'eau totale présente sur le globe n'est pas à proprement parler en diminution, c'est sa répartition dans le temps et dans l'espace qui s'en trouve bouleversée : des épisodes pluvieux plus concentrés et plus intenses succèdent à des périodes plus longues sans précipitations, les niveaux de pluviométrie évoluent selon les régions et les latitudes. L'augmentation de la température provoque une évaporation accrue, réduit la quantité d'eau de surface disponible, et en altère sa qualité (notamment avec l'élévation de la température des cours d'eau lors des périodes d'étiages).

Mais le dérèglement climatique a également pour conséquence la fonte des glaces sur les pôles et des glaciers. L'influence humaine est le principal facteur du recul des glaciers à l'échelle planétaire depuis les années 1990. Ceux-ci jouent pourtant un rôle essentiel en captant de l'eau douce qui est ensuite restituée graduellement aux écosystèmes pendant la période sèche : plus de 1/6ème de la population mondiale dépend de l'eau douce apportée par les glaciers durant cette saison. Avec la disparition de l'effet tampon exercé par les glaciers et le manteau neigeux, l'eau s'écoule ainsi plus vite, avec des débits plus importants en hiver, et les écosystèmes s'en trouvent modifiés. D'autre part, l'élévation du niveau des mers et des océans, en grande partie liée à la fonte des glaces, vient renforcer le phénomène de salinisation de l'eau douce. Ces réserves

n'étant pas isolées de l'eau de mer, en raison d'une porosité des roches et par effet de vase communiquant, le prélèvement en eau douce se traduit par sa contamination par l'eau de mer. La moitié de la population mondiale vivant à moins de 60 kilomètres des côtes et 8 des 10 plus grandes villes de la planète situées sur le littoral en dépendent et seront prochainement concernées par ces incursions maritimes.

De la destruction des écosystèmes et de la biodiversité

Contrairement à une idée assez répandue, le bouleversement du cycle de l'eau n'est pas uniquement lié à l'évolution du système climatique. Les conséquences de la présence des gaz à effet de serre dans l'atmosphère viennent en fait s'ajouter à des conditions déjà amplement défavorables où le rôle de régulation des écosystèmes a été largement détruit (2). Il faut donc, avant toute chose, et afin de bien cerner le problème, considérer plusieurs décennies de saccage des milieux naturels par l'essor du modèle capitaliste industriel venant altérer leur fonctionnement. Partout dans le monde, les sols, rivières, nappes phréatiques, forêts ont été exploités par les partisans de la pleine croissance comme des « ressources » librement appropriables, vision tant court-termiste qu'anthropocentrée, où le respect de la nature et du vivant s'efface derrière les besoins économiques du développement humain.



Ce constat s'illustre pleinement dans le cas du modèle agricole dominant, où dès les années cinquante « l'assainissement des terres agricoles pour accompagner le développement d'une agriculture industrielle a été organisée : arrachage des haies, drainage généralisé des terres, assèchement des zones humides, effacement des cultures en terrasses, rectification des cours d'eau (entraînant une déconnexion avec la nappe de rechargement) » (3). Tout a été fait pour que l'eau s'évacue au plus vite afin de faciliter le travail mécanisé des sols en hiver et gagner en productivité, quitte à entraîner les processus d'érosion, d'imperméabilité (battance des sols) et de ruissellement. A cela se rajoute l'utilisation massive des intrants chimiques (pesticides, herbicides, engrais de synthèse,...) venant

ravager la faune du sol et ainsi faire disparaître la biomasse. Il est pourtant établi qu'un faible taux de matière organique dans les sols (humus) diminue la capacité de rétention d'eau, la résilience des cultures en cas de sécheresse, et réduit le taux de carbone qui peut être capté par ceux-ci.



Ainsi, la majorité des eaux de pluie qui ruissellent en surface rejoignent bien trop rapidement les cours d'eau puis les océans, au lieu de s'infiltrer dans les écosystèmes naturels. Le cycle de l'eau est considérablement accéléré, le risque d'inondation est accru ainsi que l'érosion, et les nappes phréatiques se rechargent plus difficilement en hiver. Celles-ci ne pourront ainsi pas être en capacité de restituer l'eau dans les milieux naturels à la saison sèche. Le problème est d'ailleurs amplifié par l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation. Les épisodes de sécheresse que nous connaissons actuellement résultent bien de deux facteurs conjugués qui s'alimentent mutuellement : celui du dérèglement climatique et celui de la destruction des écosystèmes.

D'autre part, les conséquences dramatiques de la déforestation montrent également l'importance des relations entrecroisées entre couvert végétal, précipitations et réchauffement climatique. Près de la moitié des forêts du monde ont disparu depuis le début de l'agriculture (la majeure partie de la déforestation s'est produite après 1950) et ont été converties en champs beaucoup moins végétalisés. Or, ces changements de couverture des sols ont une influence majeure sur les cycles de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Une étude récente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) l'explique : « Chaque arbre d'une forêt peut être considéré comme une fontaine d'eau, qui aspire l'eau du sol par ses racines, la pompe à travers le tronc, les branches et les feuilles, et la libère sous forme de vapeur d'eau dans l'atmosphère à travers les pores de son feuillage » (4). À l'échelle mondiale, 40 à 60 % de la pluie tombant sur terre provient de l'humidité générée par l'évapotranspiration terrestre, principalement par la transpiration des arbres, transportée ensuite par les vents. La disparition des forêts entraîne des diminutions significatives de la couverture nuageuse locale et donc des précipitations, mais aussi participe au réchauffement climatique (5). « Considérer que le rôle de la forêt

dans le changement climatique est de stocker du carbone est vrai, mais cela oublie l'essentiel : la forêt génère la pluie, elle permet la vie, sans les forêts nous ne serions pas là, et si nous les abattons nous ne serons plus là » (6).

La destruction continue des forêts, la détérioration des sols, l'urbanisation, la perte subséquente du stockage de l'eau dans les sols et la réduction de la rétention d'eau dans les espaces naturels perturbent la circulation de l'eau dans et à travers l'atmosphère. L'évolution du système climatique ne peut pas être comprise uniquement sur la base des concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère, d'autres processus sont impliqués au niveau du cycle de l'eau. Celui-ci est essentiel pour comprendre l'évolution du climat.

Du gigantisme industriel

Malheureusement, le secteur agro-industriel et celui de l'exploitation forestière ne sont pas les seuls à exercer une influence désastreuse sur le cycle de l'eau. Il est primordial de rappeler que l'eau est nécessaire à chacune des activités humaines. L'ensemble des biens de consommation qui sont produits en quantités exponentielles dans les sociétés industrialisées font payer un lourd tribut à la biodiversité et aux écosystèmes.

C'est le cas notamment de l'industrie minière en pleine expansion qui fournit les minerais nécessaires à l'ensemble de nos technologies. L'eau est la « première victime de la mine » peut-on lire dans un rapport concernant l'extractivisme (7). L'impact de cette industrie est aussi bien quantitative, compte tenu des besoins en eau importants pour le traitement des minerais (une mine d'or moyenne consomme autant d'eau que 80 000 habitants par an en France), que qualitative : avec les ruissellements et infiltrations des eaux au niveau des dépôts de stériles miniers, les déversements de déchets et de produits chimiques contaminant les rivières... Il n'est d'ailleurs pas rare que les populations vivants à proximité de sites miniers se voient contraintes de fuir leurs habitats du fait de l'accumulation et de la contamination des eaux souterraines et de surface par ce type de projets prédateurs.

Mais c'est le cas également du secteur énergétique : pour l'extraction et le traitement du charbon (principal consommateur d'eau), la production d'agro-carburants (secteur en pleine expansion), l'extraction du gaz de schiste (fracturation hydraulique), du nucléaire (évaporation liée aux circuits de refroidissement des réacteurs, rejet d'eau chaude pour diluer les résidus polluants dans le lit des fleuves en période d'étiage),... L'ensemble des autres secteurs industriels, dont il serait difficile de dresser une liste exhaustive, sont également concernés : industrie du tourisme avec l'implantation de complexes démesurés (stations balnéaires ou de sports d'hiver créées ex-nihilo sans considération des impacts sur les milieux) et la prolifération d'usages inconsidérés (l'enneigement artificiel

nécessite en moyenne 4 000 m³ d'eau à l'hectare(8)), l'industrie numérique (refroidissement des centres de données, boom de l'extraction de minerais rares et pollutions), ou encore l'industrie textile (rappelons-nous la disparition de la mer d'Aral), ...

Selon une étude des Nations Unies (9), la consommation d'eau a augmenté plus de deux fois plus rapidement que la population au cours du siècle dernier. Il n'est pas difficile de comprendre qu'à un tel rythme, les besoins sans cesse accrus inhérents au maintien de l'économie capitaliste entraînent l'humanité vers une situation qui deviendra très prochainement insoutenable si aucune action n'est mise en place au plus vite pour stopper cette ascension vertigineuse.

Eau : source de vie, pas de profits !

Face à ce constat alarmant, il peut apparaître illusoire de stopper la machine, tant l'imprégnation du complexe industriel et des besoins matériels sont ancrés dans les sociétés, tant la domination par les lois du marché semblent immuables. Les pouvoirs en place participent pleinement de ce sentiment d'impuissance en détournant du regard les réels enjeux et en masquant les solutions concrètes existantes. Leurs politiques se fondent à la fois sur un illusoire solutionnisme technologique, le mythe qu'une transition énergétique puisse être réalisée sans remise en cause des niveaux et méthodes de productions, et une focalisation sur les responsabilités individuelles évinçant ainsi toute approche critique systémique. L'acceptation des populations à ce que rien ne change est soigneusement préparée, on le répète sans cesse, il faut « s'adapter » pour vivre « avec » la catastrophe.



La raréfaction de l'eau laisse présager une augmentation des conflits d'usage dans un futur proche, avec pour probable conséquence une aggravation des inégalités déjà existantes face à l'accès vital des populations à ce bien. Ces distorsions sont déjà considérables tant dans les responsabilités (à qui profite le développement ?) que dans les effets (où sont produites les nuisances ?) Pourtant, des résistances sans cesse plus actives s'organisent partout dans le monde et permettent de dénoncer la question centrale de l'accaparement d'un bien commun par des intérêts privés marchands. Celles-ci peuvent

prendre la forme d'une opposition directe à des projets destructeurs (lutttes contre les méga-bassines en France, la destruction de la forêt de Hambach en Allemagne, la présence d'une mine de lithium dans la région désertique d'Atacama au Chili...), ou encore, une opposition à la main-mise des multinationales de l'eau s'exprimant par le refus de la privatisation des services de distribution et pour le retour à une gestion locale et publique.

De multiples initiatives très diverses existent et se mettent en place afin de proposer des alternatives concrètes au modèle de développement dominant, celles-ci posent des jalons vers d'autres possibles : réalisation à Košice en Slovaquie de dizaines de milliers de petits ouvrages de retenue pour ralentir l'eau et l'infiltrer dans des vallons où de forts ruissellements avaient été constatés (il a été observé un évitement des crues et que la végétation y avait été favorisée), replantation de la forêt le long du Rio Doce au Brésil à la place de prairies dégradées et ravinées qui avaient été créées après une déforestation (les sources autrefois tarées et la biodiversité sont revenues),... Des associations mutualisent savoirs-faire et expériences afin de proposer des modèles coopératifs permettant de retrouver des forêts vivantes et habitées (10). D'autres promeuvent des techniques « low-tech » basées sur les critères d'utilité, d'accessibilité et de durabilité (11), quand des expérimentations locales sont menées en matière de cultures vivrières associant les principes de l'agroforesterie ou du respect des sols vivants (12).

Ainsi, toutes les agricultures n'ont pas les mêmes besoins en eau, toutes les forêts ne sont pas gérées de la même façon, et tous les usages ne sont pas forcément considérés comme aussi utiles du point de vue de la société. Face aux choix qu'il est aujourd'hui nécessaire d'opérer, le débat sur la redéfinition des conditions permettant d'entrevoir un monde viable et désirable semble une étape essentielle à mettre en place si l'on souhaite encore dans le futur voir couler l'eau au milieu des rivières qui nous entourent. [Fred]

1. Selon le sixième rapport du Giec en date de février 2022.
2. Série radio « Sos H2O – Eau Secours ! » - Polemix et la voix off.
3. Confédération paysanne, Supplément à Campagnes Solidaires n°365 – Octobre 2020.
4. « Travailler avec les plantes, les sols et l'eau pour refroidir le climat et réhydrater les paysages de la Terre », Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Unep) – Juillet 2021.
5. Entre 1950 et 2000, la température de surface a augmenté de 0,3°C à l'échelle mondiale en raison des changements de la couverture des sols. Une étude de plus d'une vingtaine de chercheurs des cinq continents, en 2017, montre, au contraire, comment l'évapotranspiration des forêts contribue à rafraîchir le climat.
6. « Les « rivières volantes », acteurs essentiels du climat mondial », Daniel Hofnung, Coordination Eau Ile-de-France, Mars 2023.
7. « Controverses minières - Pour en finir avec certaines contrevérités sur la mine et les filières minérales », Systext, Rapport d'Étude – novembre 2021.
8. « Enneigement artificiel, Les canons à l'assaut des cimes » – Moutain Wilderness – Novembre 2010.
9. « Décennie Internationale de l'action : L'eau, source de vie - 2005 - 2015 » - Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
10. Réseau pour les Alternatives Forestières, <https://www.alternativesforestieres.org/>
11. Low-tech Lab, <https://lowtechlab.org/fr/>, L'atelier paysan, <https://www.latelierpaysan.org/>
12. Agroof, <https://agroof.net/>

Ruralité : des racines ou des ailes

La ruralité en tant que catégorie particulière d'espaces géographiques, récemment redéfinie par l'INSEE (1), porte une charge symbolique extrêmement forte, sans rapport avec son poids économique ou démographique. La France fournit presque un cinquième de la production agricole européenne.

Elle a été longtemps peuplée de paysans alors que l'Angleterre, par exemple, était industrialisée dès la fin du XVIII^{ème} siècle.

Une large part de la population française a encore dans son histoire personnelle des attaches profondes avec la campagne et les manières de vivre paysannes.

La ruralité est ainsi devenue un objet politique, et médiatique, comme point de crispation : les polémiques sur la chasse et sur la corrida en sont l'emblème. Le terme « ruralité » est utilisé dans le débat public pour opposer deux catégories de Français : les urbains (accusés d'être porteurs d'une « *écologie médiatique* » et « *punitive* »(2)) et les ruraux censément dépositaires d'un héritage civilisationnel.

Elle percute alors les enjeux importants de l'époque que sont la souveraineté par la question de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la propriété par la question des communs et des usages des milieux naturels, la démocratie par la question de l'organisation du territoire et de la décision politique et la question identitaire par les différentes manières d'habiter un territoire.

Les crises multiples ont montré à quel point nous sommes devenus dépendants des chaînes de valeurs internationales, y compris pour ce qui concerne notre alimentation. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de retrouver de la souveraineté et de cultiver la résilience des territoires.

Sur la manière d'y parvenir, deux visions, au moins, s'affrontent.

La technocratie néo-libérale au pouvoir, incapable de repenser son modèle productiviste, ne jure que par les solutions technologiques, l'augmentation de la production et la concurrence entre les territoires.

HECTAR (3), projet financé par des multinationales et par de l'argent public dessine un monde où caméras, capteurs, robots et tracteurs connectés remplaceraient

les paysan·nes. On croit rêver à la lecture des ambitions des porteurs du projet : « utiliser des outils numériques et digitaux au service de la transition », dans l'objectif de « reconnecter les nouvelles générations à la nature et au vivant »

Dans le même temps, se perpétuent toutes les politiques publiques qui font disparaître les terres nourricières (20 000 hectares artificialisés chaque année en France).



On assiste enfin à une nouvelle appropriation des terres par des grands groupes français ou étrangers en capacité d'acheter les propriétés et de les exploiter au service de l'industrie agroalimentaire. Le récent rapport publié par Terres de Liens montre l'évolution inquiétante de ce mouvement qui contribue à entraver des projets d'installa-

tion de plus petite taille, adaptés aux besoins de la population locale.

C'est sur ce terrain et pour ces terres que se mène un combat partagé de plus en plus largement par toutes celles et tous ceux qui veulent lutter contre cette vision de la ruralité : à Fournès, à Montaren, à Saint Jean du Gard, comme à Notre Dame Des Landes, les luttes cherchent à empêcher la disparition de vies possibles autrement que sur le modèle productiviste et consumériste.

Elles rassemblent des acteurs divers, depuis les habitants « historiques » des lieux concernés, jusqu'aux militants urbains conscientisés sur ces problématiques, en passant par les « néo-ruraux » très présents en Cévennes. Toutes et tous ont en ligne de mire une tout autre pensée de la ruralité irriguée de façon plus ou moins explicite par celle de Philippe Descola (et d'autres) sur la relation des humains avec l'ensemble du vivant.

Ce mouvement d'appropriation illégitime des terres va de pair avec ce qu'il faut bien appeler désormais « la guerre de l'eau ». Là aussi, des sociétés aux moyens financiers puissants, notamment ceux de mobiliser beaucoup d'argent public, s'arrogent le droit de pomper littéralement des réserves d'eau dont les sécheresses chaque année plus importantes devraient pourtant garder l'usage pour le bien commun.

Les méga-bassines en Poitou et en Charentes sont la partie visible et le support de luttes contre un phénomène qui recouvre d'autres aberrations telles que le stockage d'eau pour alimenter en neige des pistes de ski !!!

De la même façon, la nécessaire évolution de notre mix énergétique suscite des appétits qui conduisent les collectivités locales à accepter des projets d'implantation de parcs photovoltaïques y compris sur des terres agricoles et qui consistent à capter l'énergie solaire (gratuite) pour la revendre (de plus en plus cher) aux habitants du lieu... Le tout sans débat réel et dans une opacité complète des prises de décisions.

D'autres organisations sont pourtant possibles comme le montrent les expérimentations de projets à taille humaine qui permettent aux habitants de maîtriser le mode de production et leur facture énergétique avec l'autoconsommation collective, comme dans le Tarn (Pousse Pisse) ou à Rennes.

Devenue pour certain.es le lieu de l'enracinement et de la préservation artificielle de « traditions » qui n'ont jamais été figées, la ruralité abrite pourtant les expérimentations les plus audacieuses, les formes de luttes les plus radicales ayant pour effet de renverser les mécaniques de l'anthropocène.

Elle abrite et permet des modes de vie et d'organisation collective qui empêchent, au moins partiellement, au moins idéologiquement, le rouleau compresseur néolibéral de mener à bien son projet ultime de mise à sac des dernières ressources à partager entre les êtres vivants sur cette planète.

Elle est, surtout, le lieu de vie de celles et ceux qui se lèvent chaque matin et ont pour premier geste de regarder le temps qu'il fait, pas pour prévoir tel ou tel vêtement ou protection, mais surtout pour estimer ce que ce soleil ou cette pluie feront à la terre, aux plantes et aux bêtes.

Jean Giono, en 1935, disait ce désir de commun, de collectif, et d'horizon. Il pensait encore le monde centré autour de l'homme, mais la puissance de ses mots perpétue l'espoir d'un autre avenir :

« On ne dira plus ni mes arbres, ni mon champ, ni mon blé, ni mon cheval, ni mon avoine, ni ma maison. On dira notre. On fera que la terre soit à l'homme et non plus à Jean, Pierre, Jacques ou Paul. Plus de barrières, plus de haies, plus de talus. Celui qui enfoncera le soc à l'aube s'en ira droit devant lui à travers les aubes et les soirs avant d'arriver au bout de son sillon. Ce sillon ne sera que le commencement d'un autre : Jean à côté de Pierre, Pierre à côté de Jacques, Jacques à côté de Paul, Paul à côté de Jean. Tous ensemble. Chevaux, charrues, jambes, bras, épaules, en avant, tous ensemble, pour tous. » Jean Giono, Que ma joie demeure.

[Marie Motto-Ros]

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>
2. https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/12/05/le-rn-face-au-defi-du-renouveau-de-sa-pensee-ecologiste_6153011_823448.html
3. <https://www.pressenza.com/fr/2023/02/hectar-vers-une-agriculture-4-0/>

Souveraineté alimentaire ou projets résidentiels, il va falloir choisir !

Les crises récentes (covid, guerre en Ukraine, approvisionnement en carburant ou grèves longues) nous font mesurer la fragilité de nos systèmes de distribution et spécialement en ce qui concerne notre alimentation dans des moments de rupture de normalité.

Les modèles agro-industriels sont basés sur de grands besoins en énergie que ce soit pour la production des denrées de base, leur transformation et leur transport pour la grande et moyenne distribution. On donne souvent l'exemple du pot de yaourt qui parcourt au cours de ces processus plus de 9000 km avant d'arriver sur notre table.



Entre crises à venir et nécessité de réduire notre empreinte carbone dès maintenant, comment gagner en autonomie sur notre territoire ?

Une solution : la souveraineté alimentaire de notre territoire.

Nous évoquons souvent les pauvres urbains qui n'ont que deux jours d'autonomie alimentaire avant de devoir subir une

pénurie funeste en cas de rupture du système d'approvisionnement, sûrs que nous, à la campagne, nous n'avons aucun souci à nous faire. En sommes nous bien certains ?

Que nous dit CRATer, (<https://crater.resiliencealimentaire.org/accueil>) un outil de diagnostic au service de la transition agro-alimentaire des territoires, pour le bassin de vie de St Jean du Gard ?

4322 habitants, 407 hectares productifs soit environ 800 m² par habitants alors qu'il en faudrait 4000 m², soit 5 fois plus, pour satisfaire les besoins alimentaires de chacun.

11% de la consommation seulement pourrait être en théorie couverte par la production locale et 42% de la population est dépendante d'une voiture pour ses achats alimentaires !

90% de ces 11% sont exportés hors du bassin de vie (canton, département,...) si bien que nous sommes dépendants à 99% de l'agro-industrie, donc de l'énergie nécessaire à la fabrication des produits bruts, à leur

transformation et à leur transport. Dépendants, donc très fragiles, et à peine moins que les urbains !

Une fois ce constat fait, que pouvons nous mettre en place pour combattre cet état de fait ?

Seule une véritable politique locale de nos élus mais aussi citoyenne peut inverser cette tendance.

Dans nos vallées des dizaines de paysans vont être à la retraite dans les années qui viennent : nous devons en installer trois fois plus à minima dans des domaines variés : maraîchage, fruits, élevage, céréales en plaine, remettre en fonction les châtaigneraies, redonner à nos fermes une fonction nourricière. Plus aucune ne doit perdre cet usage.

Cette fonction nourricière disparaît chaque fois qu'une ferme devient résidence secondaire ou dédiée au tout tourisme. Il en va de notre responsabilité et de notre détermination de voir plus de paysans-nnes s'installer, plus d'hectares mis en culture, achetés à un prix juste ou repris sur les terres en friches ou délaissées comme la loi, trop peu appliquée, le permet.

A l'entrée de nos vallées une commune, Anduze, nous montre une voie que nous aimerions voir plus suivie : une commission extra-municipale agricole, un PLU qui intègre les besoins agricoles et l'habitat léger pour certaines zone constructibles, des terrains maraîchers rachetés par la SAFER et des terres communales mises à disposition d'installations en maraîchage, un Plan Territorial de l'Alimentation communal qui fait la part belle au développement de l'agriculture. C'est donc possible ! Quand on s'en donne les moyens, développement durable n'est pas qu'un titre sur une carte de visite.

Pour nous alimenter localement il nous faut des productions de qualité, variées, diffusées au plus près des habitants et accessibles pour tous-tes.

Pour cela, une idée née il y a quelques années, la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) : Sur le même principe que la Sécurité Sociale de la Santé, des montants sont prélevés en fonction de nos revenus et redistribués sous forme de chèques mensuels dédiés à une alimentation de qualité pour tout le monde et qui devront être dépensés auprès de partenaires conventionnés : des agriculteurs ou leurs groupements, des distributeurs, des coops, etc.. La SSA s'expérimente déjà dans plusieurs endroits avec l'appui de CCAS communaux, l'aide de fondations, ou le volontariat responsable de consommateurs. (Voir également Episode cévenol 31)

Paysans-nnes nombreux-ses, espaces ruraux entretenus sont nécessaires pour des territoires vivants toute l'année, des écoles et des services publics préservés. La souveraineté alimentaire de notre territoire n'est pas une option, c'est une nécessité sociétale dont élus et citoyens ont la responsabilité pour notre avenir et celui de nos enfants.

[Hervé, pour Terres Vivantes en Cévennes]

S'engager pour la Borie, un bien commun

Samedi 4 mars c'était la fête pour la Borie. 150 à 200 personnes se sont retrouvées à la Maison Mazel pour affirmer que la Borie doit rester un bien commun.



Au stand d'accueil Michel et Anne-Marie Launay ont renseigné toute la journée les arrivants. Pour ce projet global de sauvegarde de la Borie qui comprend trois partenaires (l'Association Terre de Liens, un couple d'agriculteurs et une SCI chargée d'acquérir un bâtiment pour créer un Tiers Lieu), Michel Launay est le représentant local de Terre de Liens.

A l'issue de cette journée ce fut l'occasion de l'interroger sur les raisons de l'implication de cette association nationale dans le Projet la Borie.

- JV : Quelle est la part que Terre de Liens veut acquérir à la Borie ?

-Michel Launay : Terre de Liens envisage d'acheter la maison dite « la Borie basse » pour le logement de deux fermiers installés pour différentes productions réalisées avec du matériel mutualisé ainsi que certaines activités et cultures. Il s'agira de maraîchage, de petits fruits, d'arboriculture et d'une pépinière de roses anciennes. Le côté paysager aussi de la Borie sera pris en compte avec différents arbustes d'ornement, des jardins, afin de donner de l'éclat à ce « petit paradis ». Pour cela Terre de Liens achètera la plus grande part des terres agricoles (3,4 hectares cultivés) ainsi que les bois.

-JV : Comment Terre de Liens choisit-il ses agriculteurs ?

-ML : L'acquisition des terres agricoles (qui est la raison d'être de cette association) est proposée par un porteur de projet. C'est le rôle que j'ai joué en recherchant

des personnes susceptibles d'avoir une activité viable, vivable et transmissible. C'est ainsi que j'ai retenu deux personnes capables de travailler ensemble (même s'ils ont chacun des productions particulières), d'établir une réelle relation de confiance coopérative et des compétences complémentaires. Ensuite le comité national d'engagement de Terre de Liens donnera son accord final pour l'achat direct en fonction particulièrement de la réalisation globale du projet avec le couple d'agriculteurs déjà locataire de la « maison du milieu » et le financement du Tiers lieu grâce à l'achat de parts à la SCI la Borie créée à cet effet.



-JV L'implication de Terre de Liens est-elle un gage de crédibilité ?

Terre de Liens est une institution solide constituée d'adhérents de toute la France, d'une foncière qui reçoit une épargne citoyenne et la Fondation qui reçoit des dons et des legs. Dans chaque ferme, comme à la Borie, il y a un référent Terre de Liens qui rend compte à la structure et organise au moins une fois par an une visite pour faire le point sur les activités, le fonctionnement, les travaux à accomplir. Il y a donc un suivi qui permettra ensuite de faire la transmission quand les premiers agriculteurs prendront leur retraite par exemple. Les terres acquises par Terre de Liens resteront toujours agricoles et ne seront jamais revendues.

-JV : Pour la Borie il s'agit d'un projet global qui ne concerne pas que Terre de Liens, comment Terre de Liens se situe aux côtés des autres partenaires ?

-ML : D'abord l'achat par Terre de Liens ne se fera qu'avec l'accord des autres et pas sans les autres. C'est bien un projet global pour la sauvegarde d'un bien commun. Déjà des actions en partenariat se préparent, tel le Tiers Lieu qui proposera de la restauration et pour ce faire s'approvisionnera directement auprès des agriculteurs de la Borie. Les visiteurs, les stagiaires et la population locale pourront ainsi consommer des produits de qualité et de proximité. Il est aussi envisagé dans le Tiers Lieu un petit atelier de transformation pour fruits et légumes dont bénéficieront en premier les producteurs de Terre de Liens. Les agriculteurs de Terre de Liens pourront aussi proposer au Tiers lieu et à ses stagiaires des formations en particulier dans le domaine de la sylviculture. Les échanges se mettent en place et ne cesseront de se développer car ils sont animés d'une même volonté.

-JV : Qu'est-ce qui motive plus particulièrement Terre de Liens à défendre la Borie ?

La première des préoccupations est celle de sauvegarder des terres agricoles. On sait combien elles sont rares en Cévennes et comment elles sont souvent vendues (à des prix exorbitants) pour des résidences secondaires. Ensuite la Borie reste emblématique d'une lutte pour préserver une vallée et des lieux qui risquaient d'être submergés par la construction d'un barrage dans les années quatre-vingt. C'est ainsi qu'il nous est apparu que ce lieu devait continuer à vivre sous la forme d'un bien commun. En 2012, il y a déjà 10 ans de cela, nous avons fait, auprès du maire de l'époque, des propositions d'achat (Terre de Liens et la Confédération paysanne), pour redonner vie à la Borie.

Aujourd'hui, il est temps, voire même urgent de tous nous engager, dans cet objectif essentiel et indispensable de bien commun pour faire de la Borie un haut lieu de cette volonté.

[Entretien Michel Launay – Jacques Verseils]

Pour financer la SCI qui achètera « la Borie haute » pour créer un Tiers Lieu ouvert aux habitants de nos vallées :

- Devenir souscripteur de la SCI la Borie par l'achat d'au moins une part (100 euros). Chèque à l'ordre de SCI la Borie à envoyer à Michel Launay, le Moulinet 30270 Saint Jean du Gard accompagné du nom, prénom, adresse du souscripteur

- Faire un don participatif à l'ordre de la SCI la Borie contacts@laborieencevennes.fr

- site <http://laborieencevennes.fr>

Renseignements: 06 80 58 23 55 pour participer et connaître les prochaines actions

Dans ton anorak rose... petite fille

petite fille
j'écris ces mots pour toi
pour toi si minuscule devant l'impermanence de ce
monde cruel

comme une partition
comme un requiem
que nul musicien ne peut interpréter

les larmes sur ton corps
que je ne peux voir
sur ton visage enfoui dans le sable
de cette plage meurtrière
où l'on t'a trouvée
un jour sinistre de décembre

je garde l'empreinte
de ta dépouille emprisonnée dans ton anorak rose
comme un cauchemar
comme un fantôme
qui ne quitteront plus mes pensées

juste une photo
et tout s'effondre

dans ma tête dans mon corps
reviennent en boucle
les images de tous les enfants de ton âge
que j'ai connus

leurs rires
leurs hésitations
leurs mains tendues
leurs pleurs
leurs regards si présents

tu avais la peau noire
et tout juste trois ans

la mer t'a pris les joies que tu ignorais encore
et certainement tes parents

d'autres corps
autour de toi

tu avais trois ans
peut-être moins
peut-être plus

dans ton anorak rose
ventre à terre
sans même connaître ton nom

petite fille
tu hantes mes jours et mes nuits

alors que tu es morte dans l'ignorance la plus
infâme

dis moi petite fille
sommes nous devenus de tels monstres
pour te laisser mourir
sans amour ?

dis moi petite fille
dans ton anorak rose
l'empreinte de ton souffle
glissera t-elle éternellement
sur les vagues de cette méditerranée
maudite ?

j'attends que viennent l'heure des jugements et des
condamnations
je suis trop vieille pour les voir exécuter

mais jusqu'à ma mort et même après
par ma pensée et ma détresse
je traquerai ces monstres qui t'ont assassinée

petite fille

[anna]



Envoyez-nous vos contributions et remarques. Contact: episodecevenol@laposte.net

<https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique S. V. P.